



■ DROIT COMMERCIAL, DES AFFAIRES ET DE LA CONCURRENCE ■ DROIT FISCAL ET DOUANIER ■ DROIT DES SOCIÉTÉS ■ DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ■ DROIT DU TRAVAIL ■ DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA PROTECTION SOCIALE ■ DROIT PENAL DE L'ENTREPRISE ■ DROIT PUBLIC ■ DROIT IMMOBILIER ■ DROIT DES PERSONNES ET DES BIENS ■ DROIT DU SPORT

Numéro de formateur : Article L. 6352-12 du Code du travail « Enregistré sous le n° 54.86.002.98.86 à Poitiers. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ». **Organisme certifié Qualiopi (actions de formation)**

Poitiers, le 15/10/2025

V1_2025

FORMATION

Quand les violences conjugales passent les portes de l'entreprise : Quel est le rôle de l'employeur ?

DATE et HORAIRE Jeudi 6 novembre 2025

9 h 00 à 12 h 00

DURÉE 3 heures

PARTICIPATION INTER-ENTREPRISES - En distanciel (visioconférence en direct via Teams)

TARIF INDIVIDUEL 380 € HT (456 € TTC) pour 3 heures

PUBLIC CONCERNÉ Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, RAF, RRH,

assistant(e)/chargé(e) RH, ...).

Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une

expérience pratique des ressources humaines est un plus.

PREREQUIS Aucun prérequis

INSCRIPTION au plus tard le 31/10/2025

Bulletin d'inscription à adresser par mail à <u>formation@tenfrance.com</u> ou <u>inscrivez-vous en ligne : INSCRIPTION</u>

→ Inscription confirmée par mail, envoi de la convocation (avec les modalités de déroulement de la formation) et de la convention de formation

→ Envoi d'un accès extranet réservé au responsable de la formation (« espace entreprise »)

→ Envoi d'un accès extranet propre au stagiaire (« espace apprenant »)

ACCESSIBILITE Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le

référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

ÉQUIPEMENT REQUIS Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil

informatique (ordinateur/téléphone portable) équipé d'une caméra et d'un

micro

POITIERS ■ PÔLE RÉPUBLIQUE 2 - 23 RUE VICTOR GRIGNARD - CS 61074 - 86061 POITIERS CEDEX 9 PARIS ■ 18 AVENUE DE L'OPERA - 75001 PARIS





- notre règlement intérieur formation,
- nos conditions générales de vente,
- notre livret d'accueil formations.

1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- 🔖 Être capable de détecter les signaux faibles
- Connaître le rôle de l'employeur face aux violence conjugales

2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure en page 5 du présent programme.

3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

a) ORGANISATION / MOYENS

Chaque stagiaire recevra le support de formation, un questionnaire de contrôles des connaissances, une évaluation à chaud, un émargement à signer.

L'ensemble des documents sont disponibles sur l'extranet du stagiaire.

La signature de la feuille d'émargement et la saisie de l'évaluation à chaud sur l'espace extranet sont impératives.

b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Cette formation consistera en une présentation détaillée, illustrée d'exemples pratiques, du phénomène des violences conjugales et des signaux faibles, du rôle de l'employeur avec ses limites, des actions que l'entreprise peut mettre en place, sur la base d'un powerpoint.

Les formateurs répondront à toutes les questions posées en lien avec la formation. Des échanges entre intervenant(s) et stagiaires ponctueront chaque journée de formation.

c) **OUTILS UTILISÉS**

Au cours de cette session, une évaluation des apprentissages sera opérée par un contrôle collectif des connaissances acquises par les stagiaires sur la base du questionnaire disponible sur l'extranet.

d) ACCES EXTRANET

« Espace apprenant » pour le stagiaire :

Le stagiaire recevra via sa convocation le lien pour se connecter à son espace apprenant sur la session concernée. Il y retrouvera toutes les informations utiles et les documents en lien avec la formation

« Espace entreprise » pour le contact entreprise :

Le contact entreprise recevra un lien de *skills.hr* pour se connecter à l'espace entreprise. Il y retrouvera les documents liés à la formation du stagiaire inscrit.

4. ANIMATION

Cette formation est prioritairement dispensée par Maître Béatrice CHIGNON, avocats associés en droit du travail, et Madame Isabelle ETCHETO, psychologue du travail.

Toutefois, des intervenants autres que ceux mentionnés ci-dessus, et appartenant au secteur conseil social pourront être amenés à animer cette formation, en cas d'indisponibilité de l'un des animateurs.

5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Les stagiaires devront signer en numérique la feuille d'émargement sur l'espace extranet.

La présence du stagiaire est contrôlée par l'intervenante(e) (camera).

Pour une meilleure interactivité avec l'intervenant(e) et faciliter le contrôle des présences, le stagiaire devra donc activer sa webcam et s'identifier avec ses nom et prénom lors de sa connexion à la session.

6. ÉVALUATIONS DU STAGIAIRE

- a) <u>controle</u> <u>de la comprehension et l'acquisition des connaissances acquises par le stagiaire</u>
- ⇒ Evaluation par le biais de questions / réponses dont la correction sera effectuée collectivement
- b) ÉVALUATION A CHAUD
 - ⇒ Auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs
 - ⇒ Évaluation du déroulement global de la formation

c) **ÉVALUATION A FROID**

Un questionnaire sera envoyé, au stagiaire et au correspondant formation mentionné sur le bulletin d'inscription, entre + 45 et + 60 jours après la formation, afin d'évaluer quelque temps après la formation l'effet des apprentissages dans la vie professionnelle du stagiaire. Ces 2 évaluations seront à renseigner sur « l'espace apprenant » pour le stagiaire et sur « l'espace entreprise » pour le responsable.

7. CLÔTURE DE LA FORMATION:

- 1) A l'issue de la formation, le stagiaire devra renseigner, via son compte extranet, <u>l'évaluation à chaud</u> (auto-évaluation sur l'atteinte des objectifs / évaluation du déroulement global de la formation).
- 2) Envoi au stagiaire du certificat de réalisation et de la feuille de présence régularisée par mail et disponible sur « l'espace apprenant » et « l'espace entreprise ».
- 3) Conformément aux modalités d'évaluation (cf. point 6 « Modalité d'évaluations »), sera adressée au stagiaire et au correspondant formation (pour diffusion auprès du responsable hiérarchique), une évaluation à froid (questionnaire).

8. CONTACTS

① 05 19 09 01 43 / 05 49 55 99 17

@ formation@tenfrance.com

SUIVI ADMINISTRATIF DE LA FORMATION

(pour toute information sur inscription, convention, documents mis à disposition, accès extranet, facturation, ...)

Magali CARTRON, assistante formation

05 19 09 01 43

formation@tenfrance.com

INTERVENANT

Maître Béatrice CHIGNON, avocate associée (conseil social)

05 49 55 80 77

@ bchignon@tenfrance.com

RÉFÉRENTS QUALIOPI

Référent pédagogique : Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée

Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et

protection sociale

→ Référent handicaps : Benoît TRIPON, avocat associé

Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et

protection sociale

→ Référent administratif : Fabienne JAMMES, assistante juridique

CONTENU DE LA FORMATION

Quand les violences conjugales passent les portes de l'entreprise : Quel est le rôle de l'employeur ?

Introduction

- Les violences conjugales De quoi parle-t-on?
- 2 Comment détecter les signes faibles ?
 - 1. Quels sont les signaux faibles?
 - 2. Qu'est-ce que l'emprise?
- 3 Quel rôle pour l'entreprise face aux violences conjugales ?
 - 1. Le cadre juridique et la délimitation du périmètre d'intervention de l'employeur
 - 2. Les points d'entrée juridiques
- 4 Quelles actions possibles ?
 - 1. Informer et sensibiliser sur les violences
 - 2. Ecouter et orienter les salarié.e.s victimes
 - 3. Soutenir les salarié.e.s victimes
 - 4. Assurer la confidentialité
 - 5. Assurer la sécurité de la salariée sur le lieu de travail
 - 6. Gérer l'impact sur les collègues
- 6 Quid de l'obligation de dénonciation de l'employeur?

Conclusion